

# **FISAC MERCANTOUR**

## **LE FISAC C'EST QUOI ?**

C'est un outil : une aide financière. Un dispositif, initié par l'Etat, qui permet d'aider les collectivités et les associations de commerçants, artisans à maintenir, fortifier ou développer le commerce et l'artisanat de proximité.

## **LE SIGLE FISAC SIGNIFIE ?**

**FISAC** : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

## **L'AIDE FINANCIERE EST VERSEE A QUI ?**

Il s'agit d'une subvention octroyée par l'Etat – Ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat, des Professions Libérales et à la Consommation – aux collectivités (Maître d'ouvrage, la Communauté de Communes : Vésubie Mercantour), qui désirent s'impliquer dans la mise en œuvre d'un plan de redynamisation du commerce locale en compagnie de ses associations de commerçants et artisans.

## **CONCRETEMENT QUE PEUT-ON FAIRE ?**

Mettre en œuvre des actions sur le terrain. Exemple : promouvoir le commerce et l'artisanat par différentes actions.

### **Actions de fonctionnement :**

- Mettre en place des animations
- Des outils de fidélisation de la clientèle (ex : carte PASS)
- Site Internet
- Améliorer le cadre de vie et de travail
- Dépliant du périmètre

### **Actions d'investissement :**

- Aides individuelles aux entreprises éligibles aux cahiers des charges (40% d'aides subventionnables)
- Création de parking, rues piétonnes, signalétique commerciale, etc.

## **LA DUREE D'UN PROGRAMME FISAC ?**

Un programme FISAC est une opération pluriannuelle, sur 3 phases, il est intéressant de travailler pendant 5 ans.

## **POUR LES COMMERCANTS ET LES ARTISANS, LE FISAC PEUT APPORTER :**

- Relance et développement de l'activité économique du Site
- Fédération des acteurs économiques autour des associations.

- Les associations deviennent « force de propositions »
- Mise en place de partenariat « sponsors »
- Possibilité de concrétiser des projets

### **QUI DECIDE ?**

Un comité de pilotage du FISAC. Il regroupe des présidents d'associations, des élus (Maires), un technicien du commerce « Animatrice FISAC » et les deux chambres consulaires (Chambre des Métiers et Chambre du Commerce). C'est le comité de pilotage qui prend les décisions.

### **QUI MET EN PLACE SUR LE TERRAIN ?**

Les associations de commerçants et artisans sont soutenues par une personne, l'animatrice FISAC, qui aura pour mission la mise en place des actions du programme FISAC. Son objectif : aider les associations, en compagnie des consulaires à réaliser les opérations. Elle met en œuvre le programme validé par le comité de pilotage.

### **AVANT DE COMMENCER QUE DOIT ON FAIRE ?**

Avant de définir un programme d'actions, il s'agit d'étudier l'existant et de définir un périmètre pertinent d'actions (le périmètre du FISAC Mercantour se compose de 9 communes : la Communauté de Communes porteuse du projet : Roquebillière, Saint Martin Vésubie, Belvédère, La Bollène Vésubie, Venanson plus 4 communes associées : Lantosque, Utelle, Rimplas et Valdeblore). Un cabinet consultant, le plus souvent, est choisi par le comité de pilotage. Il dresse un état des lieux : points forts et points faibles, et préconise une stratégie de développement. Ces propositions sont étudiées en comité de pilotage. Grâce à ce travail, il est possible de définir des actions de terrain qui répondront aux attentes des acteurs économiques et de la collectivité (le diagnostic a été établi et les actions localisées).

### **L'IMPLICATION DES ASSOCIATIONS ?**

Humaine et financière. Les membres actifs des associations seront régulièrement sollicités. Les partenaires contribuent au financement des actions décidées en étroite collaboration. Les associations participent financièrement à 2 types d'opérations : communication et animations.

### **INTERVENTION DES PARTENAIRES :**

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'azur et la Chambre de Métiers ont initié en compagnie des autres partenaires ce plan et accompagnent la mise en œuvre des actions sur le terrain.

Le lancement officiel du FISAC a eu lieu le 18 juillet 2009.

*Animatrice FISAC Mercantour : Joëlle CIAIS Tél : 04 93 03 60 14 ou 06 22 41 37 24*